

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-255-1918 nommant M. Frangeul, président ad hoc du Conseil d'appel

n° 24-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p.11 de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 25 juillet 1914. portant réorganisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis : Vu l'empêchement de M. de Rouvray, Président d'appel p. 1., actuellement malade et alité, de siéger dans les affaires inscrites au rôle : Vu Ministère public ec Venidas Nomchand et Mohamed Habib, 26 G. Manoussakis ec Vosikis et cie

Vules nécessités du service : Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. FraxGeuz, Chef du service des douanes et contributions, est nommé Président ad hoc du Conseil d'appel pour siéger dans les affaires ci-dessus énoncées, Art. 2

- Avant d'entrer en fonctions, M. Frangeul prètera le serment prescrit par la loi. Art. 3. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colome.

GEFFRIAUD,